

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 8 (1870)

Heft: 47

Artikel: Confédérations politiques et militaires sur la Suisse

Autor: Bonaparte, Napoléon-Louis-C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 19 Novembre 1870

Voici la traduction fidèle d'un passage tiré de l'*Almanach populaire* qui se publie à Berlin et qui est très répandu en Allemagne. On y verra comment la Prusse protestante, qui semble avoir pour mission providentielle de régénérer la race latine abatardie, sème parmi le peuple les sentiments humanitaires et fraternels, comment elle prêche l'amour des hommes et la paix universelle, dans son rôle de nation civilisatrice et chrétienne :

« La proclamation de la République, à Paris, à la nouvelle de la captivité de l'empereur, clôt la première partie de cette immense campagne.

» Les générations futures se rappelleront avec joie, la gloire, la bravoure et le dévouement pour la patrie, de la *race actuelle*. C'est avec exaltation d'enthousiasme que l'histoire du peuple allemand enregistrera dans ses annales la glorieuse campagne des Allemands en 1870. Quant à nous, contemporains survivants, nous devions éprouver toute la douleur de voir l'immense flot de sang cher et précieux qui a coulé dans cette guerre d'extermination qui nous a été imposée.

» Semblable à une colonne de grêle, cet ouragan a abattu de l'arbre de la nation allemande des milliers de fleurs qui promettaient les plus beaux fruits. Cet événement a apporté de profondes douleurs et un deuil immense dans de nombreuses familles, tant en Allemagne que chez nos ennemis. Jamais la France ne pourra se laver, aux yeux de l'histoire, d'avoir entrepris cette guerre qui, comme les précédentes, n'avait d'autre cause que l'insatiable avidité de dépouiller l'Allemagne de son territoire.

» C'est pourquoi l'Allemagne se trouve malheureusement et inexorablement contrainte de rompre, une fois pour toutes, avec son méchant voisin, et d'arracher au peuple gaulois ses dents pleines de venin, de le mettre, pour longtemps, hors d'état de nuire, et de mettre les frontières de l'Allemagne à l'abri du retour de semblables attentats.

» Telle sera la substance de la paix que l'Allemagne dictera, sous peu, nous l'espérons, à la France. Mais ce n'est pas tout! La guerre sacrée que nous avons entreprise n'a pas uniquement pour but le complet anéantissement de nos ennemis; la paix qui suivra doit servir à relever notre patrie que nous devons voir belle, glorieuse, vigoureuse dans sa force, grande dans son unité plus que jamais nous ne l'avons vue dans nos rêves, plus que nous ne

l'avons jamais célébrée dans nos chants. Nous n'avons point oublié le nombre des siècles qui se sont écoulés depuis que nous avons perdu Metz et qu'on nous a volé l'Alsace. Eh bien! le jour de régler nos comptes est arrivé. Tout comme autrefois, l'empire germanique, ver moulu, est tombé en débris sous le choc de la France, le sang que nous avons répandu et les sacrifices que nous avons faits doivent maintenir, éléver haut et très haut, le nouvel empire de la nation allemande. Telle est la vraie signification de notre guerre sacrée, tel est le dernier but qu'elle atteindra, avec l'aide de Dieu. »

Considérations politiques et militaires sur la Suisse.

Par Napoléon-Louis-C. Bonaparte, fils de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande.

Tel est le titre d'une brochure que nous avons sous les yeux, écrite par Louis Napoléon, en 1833, au château d'Arenenberg, où il s'était réfugié avec sa mère en attendant un trône.

On remarque dans ce travail de curieux conseils à la Suisse sur son organisation militaire. L'auteur lui donne entr'autres pour modèle le système prussien, qu'il estime excellent, et qui, à cette époque déjà, était supérieur à celui des autres nations.

Arrivé sur le trône de France, Louis-Napoléon aurait bien fait de se souvenir des conseils qu'il avait donnés à la Suisse en 1833, et de les appliquer à son pays. On verra par les lignes suivantes, tirées de sa brochure, qu'il connaissait à fond l'organisation militaire de la Prusse, et l'on est singulièrement étonné qu'il n'ait pas mieux su mettre à profit l'étude qu'il en avait faite. Aujourd'hui qu'il est en vacances, l'ex-empereur a tout le loisir de réfléchir à cette faute impardonnable.

« L'organisation militaire que je propose pour la Suisse, disait-il, tend à faciliter la réunion des contingents, à habituer les troupes à la fatigue, à simplifier l'administration, les équipages militaires, les grades inutiles et les dépenses en temps de guerre, à obliger les officiers à acquérir une certaine instruction avant d'être nommés.

» En effet, l'endurcissement aux fatigues, la légèreté du matériel, l'habileté des chefs, sont les premières nécessités d'une armée suisse, car elle sera obligée de suppléer au nombre par la rapidité des marches, à l'infériorité de son artillerie et de

sa cavalerie par la nature des manœuvres et le choix des positions.

» Elle doit suppléer au nombre par la rapidité des marches, en tâchant de surprendre l'ennemi, de tomber sur des divisions isolées, d'intercepter des convois, de faire de fausses attaques sur une aile pour sauver l'autre, d'attirer l'ennemi sur un point, afin de séparer les corps d'armée par des obstacles naturels.

» Elle suppléera à l'infériorité de son artillerie et de sa cavalerie par la nature des manœuvres et le choix des positions, en prévenant aux débouchés des défilés les têtes de colonnes avant qu'elles n'aient pu se déployer, en choisissant un terrain accidenté et couvert, où l'artillerie puisse difficilement se faire jour, où la cavalerie ne puisse avoir d'accès.

» Le problème à résoudre pour la Suisse est premièrement, d'avoir une force imposante en cas d'attaque ; secondement, que les troupes soient disciplinées sans avoir d'armée ni de cadres permanents ; et troisièmement, d'établir un système qui, exerçant la population, présente l'organisation la plus économique.

» Dans ce cas, rien ne convient mieux, ce me semble, à la Suisse, que de calquer son système sur celui de la landwehr prussienne ; car les Prussiens ont trouvé le moyen d'avoir le plus grand nombre de soldats bien exercés, avec le moins de dépenses possibles. Mais il y aura toujours pour la Suisse la différence qu'en Prusse la landwehr se forme en partie de soldats qui ont passé trois ans dans des régiments, tandis qu'en Suisse la landwehr sera l'armée réelle.

» Le système prussien a trouvé partout de chauds partisans. Il est simple qu'on admire une organisation qui arme à peu de frais tout un peuple, et dont le but principal est de fortifier la défense de la patrie. On verra combien l'instruction est soignée dans toute l'armée, et, chose singulière, combien l'élection des officiers, et en général toutes les bases de tout le système sont libérales ; un des grands avantages de cette organisation est de faire disparaître toute démarcation hostile et toute rivalité entre les soldats. La Prusse a dix millions d'habitants ; l'armée permanente est de cent mille hommes ; elle doit être considérée comme une grande école où tous les citoyens viennent apprendre le métier des armes. Chaque soldat ne reste que trois ans sous les drapeaux. A sa sortie de l'armée, il compte pendant deux ans encore dans l'armée de réserve ; c'est-à-dire qu'en temps de guerre, il est obligé de rejoindre son corps ; en temps de paix, il est exercé pendant deux ans dans la landwehr.

Les forces de l'Etat sont ainsi composées :

1^o L'armée de tous les hommes de 20 à 25 ans. Cent mille atteignent cet âge par an ; mais on n'en recrute que 25,000.

2^o La landwehr du premier ban se composant de tous les hommes de 20 à 25 ans qui ne sont pas entrés dans l'armée, des soldats qui ont servi 3 ans et de toute la population de 25 à 32 ans. Elle est exercée deux fois par an, au printemps pendant 8 jours, et l'automne pendant 3 semaines.

3^o La landwehr du second ban, considérée comme armée de réserve, est composée de tous les hommes de 32 à 39 ans qui ont servi ou dans l'armée, ou dans la landwehr du premier ban.

4^o La landsturm, qui n'est rassemblée que dans les cas extraordinaires.

» Une des branches du service militaire qui a subi le plus de développement est l'instruction des officiers. Pour obtenir le grade d'officier il faut passer par celui de porte-drapeau, grade intermédiaire entre sergent-major et sous-officier. L'examen pour y parvenir comprend l'orthographe, l'arithmétique, des principes de géométrie, le dessin topographique. Il faut aussi avoir quelque connaissance de l'histoire du pays et une écriture lisible.

» Pour l'instruction des porte-drapeaux, il y a dans chaque division une école dont le cours est de 3 ans. Après avoir passé un examen devant la division, les porte-drapeaux se présentent à la commission chargée d'examiner et d'admettre tous les officiers de l'armée.

» L'examen consiste à pouvoir rédiger une composition avec facilité, à savoir la langue française suffisamment pour traduire en allemand, à connaître les équations du 2^e degré, la géométrie, la trigonométrie, les principes de fortification et d'artillerie, la levée des plans, la statistique, la géographie, l'histoire nationale et universelle, et enfin le service d'officier en garnison et en campagne.

» Il y a encore d'autres écoles où les officiers peuvent se livrer à l'étude approfondie des sciences exactes et de l'art de la guerre. »

A l'occasion des inondations qui ont exercé dernièrement de si grands ravages dans le district d'Aigle, le *Messager des Alpes* publie une ancienne relation de l'inondation qui eut lieu dans la même contrée en 1584. Elle est intitulée : « Succinte relation de l'Ovaille de Corbeyrier et Yvorne, arrivée le 1^{er} mars 1584. » Il y est fait une courte mention du débordement bien plus désastreux de 1740, duquel « la perte, dans la paroisse, fut estimée à 75 mille florins. »

Voici ce document :

Ovaille d'Aigle.

Le Dimanche treizième jour du mois de Septembre, mil sept cent trente trois ; la grand'eau s'enfla tellement de plus en plus jusques au quinzième sur le tard, qu'on peut bien dire à parler proprement que le Bourg d'Aigle fut à deux doigts de sa ruine : Car de mémoire d'homme on avait vu tant d'eau ensemble dans son cours, sa plus grande grosseur, en même temps sa plus violente rapidité fut depuis le lundi quatorzième du dit mois, jusque sur le minuit du même jour qu'elle a tant soit peu baissé. Mais elle a fait un si grand ravage quoi qu'on ait travaillé nuit et jour à empêcher qu'elle ne sortît de son cours, en posant tout le long des barrières ; qu'il n'est presque pas croyable qu'elle aye pu faire tant de ravage dans si peu de temps ; elle a emporté la digue ou terreau qu'on avoit construit neuf ans auparavant aux dépends de la Bourgeoisie : elle